

DIRECTION DES ACHATS DE LA SNCF
DDPC DEPARTEMENT METHODE ET APPUIS 120 BD VIVIER MERLE
69502 LYON CEDEX 03
TEL. : (33) 0482313329 (SNCF 503 329)

CAHIER DES CHARGES

POUR LA FOURNITURE DES FICHIERS
ARTICLES AUX SYSTEMES ACHATS

RECHERCHE DE CONTRAT CENTRAUX
ET PORTAIL ACHAT



VERSIONS

Révision	Version	Date
Création initiale	1.00	22/03/2002
	1.10	05/04/2002
	1.20	01/03/2003
Ajout des conseils de rédaction	1.30	24/03/2004
Refonte pour les besoins du Portail Achat	2.00	24/03/2004
Modification de la taille de la zone DESARTEXP	2.01	22/04/2004
Précisions sur le format CSV	2.02	21/05/2004
Ajout de la version UNSPSC 6.0801	2.03	30/07/2004
Ajout des champs V4 au fichier de communication.	2.10	28/12/2011
Modification multiple de commande	2.20	09/11/2007
Mise à jour des coordonnées de la Direction des Achats	2.21	30/03/2010
Champ prix ligne/échancier, commentaire, articles locaux	2.30	01/10/2011
Ajout de la liste des caractères autorisés dans les codes articles	2.31	28/12/2011
Modification de la liste des caractères autorisés dans les codes articles et ajout de la version de l'UNSPSC 14.0801	2.32	30/04/2013

TABLE DES MATIERES

1	Objet du document	4
2	Contacts sncf.....	5
3	Description du fichier transmis par le fournisseur	6
3.1	Format	6
3.2	Symboles snf	6
3.3	Structure.....	6
3.4	Tableau des champs	7
3.5	Unités de mesures.....	11
3.5.1	Référentiel	11
3.5.2	Coefficient unité de commande/unité de stock (symboles uniquement) 13	
3.5.3	Multiple de commande.....	13
3.5.4	Prix minimum et prix maximum	14
3.6	Classification UNSPSC	16
3.7	Fabricants.....	17
3.8	Pour une designation claire	17
3.9	Illustration avec un exemple	18
4	Procédure d’initialisation et de mise à jour des fichiers articles.....	20
4.1	Procédure d’initialisation.....	20
4.2	Procédure de mise a jour	20

1 OBJET DU DOCUMENT

La Direction des Achats de la SNCF met à disposition de l'ensemble de l'entreprise SNCF deux systèmes informatiques permettant de consulter les contrats nationaux, les articles disponibles au titre de ces contrats et de passer commande.

- « Recherche de Contrat Centraux » (RCC) est une application intranet en accès complètement libre à toute personne de la SNCF disposant d'un raccord intranet. Elle permet la consultation des données générales de tous les contrats établis par la Direction des achats de la SNCF (objet du contrat, période de validité, acheteur concerné, etc.). Lorsque pour ces contrats un fichier article est disponible, RCC permet également la consultation des données particulières des articles repris à ce contrat (désignation, prix, quantité etc.).
- Le Portail Achat (ERP PeopleSoft) actuellement mis en place pour les achats dispose quant à lui également de fonctionnalités de consultation et recherche d'article, mais surtout permet l'expression de demande et la prise de commande pour les personnes habilitées. Ces bons de commandes peuvent être adressés aux fournisseurs par EDI, par email ou par papier

Les modes d'envoi EDI et email sont décrits dans deux documents spécifiques

- Email : « Convention d'échange pour l'envoi des contrats SNCF par messagerie électronique », disponible librement sur le site internet des Achats SNCF, à la rubrique « Documents ».
- EDI : Cahier des charges EDI (v2 pour le Portail Achat) et Guide d'Utilisation des Messages EDIFACT D96A.

<http://www.sncf.com/fr/fournisseurs/documents-utiles>

La présence d'un fichier article complet et précis permet de favoriser l'utilisation des contrats par les demandeurs, qui sont répartis dans toute la France. D'autre part, cela permet d'établir automatiquement les commandes sans ambiguïté et sans erreur sur le prix, la référence, le descriptif... C'est pourquoi la SNCF souhaite avoir pour tous ses contrats un fichier article qui facilite le travail de ses demandeurs, mais aussi des fournisseurs.

Le présent document a pour objet de :

- ✓ Décrire la structure et le contenu des données transmises par le fournisseur pour alimenter la base article des systèmes RCC et Portail Achat.
- ✓ Préciser les procédures d'initialisation et de mise à jour de ces données.

2 CONTACTS SNCF

Le Pôle Promotion Accord-cadre est chargé de l'administration des données des systèmes RCC et Portail Achat.

Contact :

✓ Michel HYVERNAT

Téléphone : 04-82-31-33-29

E-mail : michel.hyvernatsncf.fr

Le Pôle Promotion Accord-cadre peut être contacté pour tout complément d'information sur le contenu du présent document.

3 DESCRIPTION DU FICHIER TRANSMIS PAR LE FOURNISSEUR

3.1 FORMAT

Il doit être fourni un fichier article par contrat.

Ce fichier est enregistré au format CSV (fichier texte avec comme séparateur le point-virgule), sans en-tête.

Le fournisseur adresse au Pôle Promotion Accord-cadre un fichier nommé : SNCF00000000000.csv dans lequel 00000000000 correspond au numéro à 11 chiffres du contrat concerné.

NB : Excel permet de façon aisée de créer un fichier CSV. Il suffit lors de l'enregistrement de choisir d'enregistrer sous CSV (séparateur: point-virgule).

Par contre, il est important dans ce cas de ne faire l'enregistrement en format CSV qu'une fois le fichier terminé. S'il y a des modifications à apporter, il faut les faire dans le fichier Excel, puis seulement ensuite les enregistrer en csv car dans certains cas le fait de modifier un fichier csv par Excel change complètement sa structure, fait disparaître les 0 au début des références article, y rajoute des « » et le rend illisible.

3.2 SYMBOLES SNCF

Certains articles ont une référence spécifique SNCF. Ces articles sont dénommés « Symboles » (abrégé en « Sy »). Des informations différentes peuvent être demandées pour ces articles par rapport aux autres, en plus ou en moins, car la SNCF gère un référentiel, ainsi que des stocks sur les symboles.

La liste des symboles repris sur un contrat avec leur unité de stock est communiquée par l'acheteur au fournisseur, afin que celui-ci puisse confectionner le fichier article.

Depuis peu sont également apparu des articles locaux. Ce sont des références SNCF, mais propres à un établissement. Ils commencent tous par un L suivi du code de l'établissement (exemple : L53820PFA7240). Par rapport au fichier article, ils fonctionnent comme des symboles.

3.3 STRUCTURE

Le tableau descriptif des données du fichier SNCF00000000000.csv est indiqué en page suivante.

Précision : La mention «Pas de caractères spéciaux» dans le tableau précité signifie que l'emploi des caractères alphanumériques 0 à 9 et A à Z (en majuscules ou en minuscules) est **fortement préconisé**.

Le point-virgule « ; » ne doit être utilisé en aucun cas dans le texte, car il sert de séparateur de champs dans le fichier csv.

L'emploi d'autres caractères est éventuellement possible mais peut poser problème pour les caractères accentués, les caractères de ponctuation (exemples : ' , « ! ?) ou les symboles divers (exemples : / \ ½ \$ * %).

3.4 TABLEAU DES CHAMPS

Libellé de la zone	Champ	Long	Type	O/F	Commentaire
Code article	CODART	15	Alphanumérique - sans caractère spécial	Obligatoire	<p>Il s'agit de la référence propre au fournisseur</p> <p>Seuls les caractères 0 à 9, A à Z, ainsi que ' ', '/', '.', '\', '-', ' ', '+', '*', ',', ' ' (espace, barre oblique, point, barre oblique inversée, tiret court, guillemet droit, signe plus, astérisque et virgule) sont autorisés dans le code article.</p> <p>Le champ CODART sera débarrassé de ses espaces en début de chaîne et en fin de chaîne. Les espaces consécutifs présents dans le code article sont réduits à un seul espace.</p>
Désignation réduite	DESART_RED	60	Alphanumérique - sans caractère spécial	Obligatoire	<p>Désignation succincte et explicite de l'article devant se suffire à elle même pour identifier rapidement un article (seule donnée « désignation » affichée pour les recherches d'articles en liste et sur le bon de commande)</p>
Désignation complémentaire	DESART_EXP	193	Alphanumérique - sans caractère spécial	Facultatif	<p>Complément de désignation de l'article apporté à la désignation réduite. Ne doit pas reprendre le texte déjà présent dans la désignation réduite.</p>
Quantité minimum	QTE_MIN	9	Numérique entier	Facultatif	<p>A utiliser en cas de minimum de commande ou de tranche de prix par quantité. Si cela n'est pas utilisé, laisser vide. Lorsque cela est utilisé pour des tranches, répéter l'article autant de fois que nécessaire.</p>
Quantité maximum	QTE_MAX	9	Numérique entier	Facultatif	<p>A utiliser en cas de tranche de prix par quantité. Mettre 0 ou laisser vide pour la dernière tranche.</p>

Prix unitaire	PRXVEN	13 (10,2)	10 numériques, 2 décimales	Obligatoire	Prix unitaire de l'article correspondant à sa désignation. Si l'article est vendu en lot ou avec un minimum de commande, cette information apparaît en unité de commande ou quantité min ou max. L'expression de la devise employée n'est pas véhiculée dans le fichier. C'est la devise du contrat qui s'applique.
Code UNSPSC	CAT_UN	8	Numérique entier	Obligatoire sauf pour les symboles	Mettre le code de niveau 4 ou à défaut de niveau 3 correspondant à la nature de l'article. La version préférée UNSPSC de la SNCF est la 14.0801. Inutile pour les symboles (la SNCF a déjà l'information)
Multiple de commande	CONDART	4	Numérique entier <u>Sauf symboles</u> Symboles : 0	Obligatoire	Multiple de commande obligatoire pour cet article, par exemple pour les articles vendus en lot, mais dont le prix est exprimé à l'unité. Ce doit être un entier qui vaut 1 par défaut. Pour les symboles ce champ n'est pas applicable. Il suffit d'indiquer 0 comme valeur.
Unité de commande	UOM	4	Alphanumérique	Obligatoire	Il faut employer un des codes unité de mesure défini dans le référentiel en annexe (conforme à la norme ISO 31). Par défaut mettre « EA » = Unité/pièce.
Symbole SNCF (ou article local)	SYMBOLE	8	Numérique entier	Facultatif	Pour les articles symbolisés SNCF, pour lesquels le numéro de symbole doit être repris. A renseigner sans points. Ou pour les articles locaux, sur le même modèle que les symboles.

Nom du fabricant	LIB_FABRIC	30	Alphanumérique	Facultatif	Nom du fabricant de l'article. Cette information ne doit être fournie que si elle est vraiment pertinente pour l'article concerné. Ne rien mettre notamment si le fournisseur et le fabricant sont identiques.
Code article fabricant	CODART_FABRIC	20	Alphanumérique - sans caractère spécial	Facultatif	Il s'agit de la référence du fabricant pour cet article. Si ce champ est rempli, il faut obligatoirement fournir un nom de fabricant.
Code barre EAN	CODEAN	15	Alphanumérique	Facultatif	A renseigner uniquement si le fournisseur a besoin que le code barre soit repris dans les commandes adressées par la SNCF. Si ce champ est rempli, il faut obligatoirement fournir un nom de fabricant.
Délai de livraison	DELAI_LIV	3	Numérique entier	Obligatoire	Délai de livraison contractuel en jours calendaires.
Produit dangereux	PRODUIT_DANGEREUX	1	O/N	Facultatif	Produit soumis à étiquetage de sécurité selon la législation et à fiche de données de sécurité selon arrêté du 05.01.93 et norme iso 11014-1" Si non renseigné, signifie « non ». Inutile pour les symboles (la SNCF a déjà l'information)
Coefficient unité de commande / unité de stock	COEF_UC_US	9 (4,4)	4 numériques, 4 décimales	Obligatoire pour les symboles, vide sinon	

Unité de stock	US	4	Alphanumérique	Obligatoire pour les symboles, vide sinon	Reprendre l'unité de stock du symbole. Information transmise par la SNCF. Valeur prise dans le référentiel des unités de mesure.
Prix échancier/ligne	QUANTITE_PRIX	1	E/L	Si vide, E par défaut	En cas de tranches de prix, indique si il faut prendre l'échancier ou la ligne comme référence (cf. §3.4.5)
Commentaire	COMMENTAIRE		Alphanumérique	Facultatif	Usage interne SNCF.

3.5 UNITES DE MESURES

3.5.1 REFERENTIEL

Un article peut disposer de deux unités de mesures :

- l'unité de commande
- l'unité de stock.

L'unité de stock concerne uniquement les symboles et est une information transmise par la SNCF.

Chaque article doit avoir une unité de commande. La valeur par défaut est unité/pièce (code « EA »).

Dans les systèmes SNCF, les unités de mesures ne sont pas un champ de texte libre mais un référentiel. Afin d'avoir une large compatibilité, la SNCF a choisi d'utiliser des unités de mesures définies par la norme ISO-31.

Par conséquent, seules les unités reprises dans cette liste sont utilisables :

Code unité de mesure (ISO-31)	Libellé unité de mesure
ANN	Années
D92	Bande
RD	Barre
CA	Bidon
4A	Bobine
BX	Boîte
BO	Bouteille
CS	Caisse
CT	Carton
CEN	Cent
HK	Cent kilogrammes
CMT	Centimètre
CMK	Centimètre carré
CMQ	Centimètre cube
CH	Container
DMT	Décimètre
DMK	Décimètre carré
DMQ	Décimètre cube
DZN	Douzaine
EV	Enveloppe
ST	Feuille
Z3	Fût
GRM	Gramme
HLT	Hectolitre
HMT	Hectomètre
HUR	Heure
DAY	Jour
KGM	Kilogramme

KTM	Kilomètre
KWT	Kilowatt
KWH	Kilowatt heure
LTR	Litre
5B	Lot
MAW	Megawatt
MTR	Mètre
MTK	Mètre carré
MTQ	Mètre cube
MIL	Mille
MGM	Milligramme
MLT	Millilitre
MMT	Millimètre
MMQ	Millimètre cube
MON	Mois
PR	Paire
PF	Palette
PK	Paquet
EA	Unité/Pièce
P1	Pourcentage
RM	Rame
RO	Rouleau
BG	Sac
SEC	Seconde
WEE	Semaine
SET	Set
TNE	Tonne
QAN	Trimestre
TU	Tube
VQ	Vrac

3.5.2 COEFFICIENT UNITE DE COMMANDE/UNITE DE STOCK (SYMBOLES UNIQUEMENT)

Pour les articles symbolisés, la SNCF gère des stocks. Les systèmes de gestion des stocks effectuent leur demande de réapprovisionnement en unité de stock. Afin de pouvoir convertir cela en commande, la SNCF a besoin de connaître l'unité de commande du fournisseur ainsi que la conversion entre les deux.

Exemple :

Le symbole 71704082 « VIS A BOIS-FS-VB-4-35 » est géré en stock par la SNCF à l'unité. Par contre le fournisseur le livre par boîte de 200. Le prix de la boîte est 8,95€.

Donc, on a :

Unité de commande = « BX » (boîte)

Unité de stock = « EA » (unité)

Coefficient unité de commande / unité de stock = 200

Prix unitaire = 8,95

La notion de multiple (expliquée au paragraphe suivant) **ne doit pas être utilisée pour les symboles**. Si ce cas se produit, voilà comment le gérer :

Le symbole 02107975 « PRODUIT LIQUIDE DEGRAISSANT » est géré en stock par la SNCF au litre. Par contre le fournisseur le livre par 4 bidons de 500 l.

« Bidon » existe comme unité de mesure mais pas « 4 bidons de 500 l ». On considérera donc qu'il s'agit d'un lot. Le prix des 4 bidons est de 1503€

Donc, on doit avoir :

Unité de commande = « 5B » (lot)

Unité de stock = « LTR » (litre)

Coefficient unité de commande / unité de stock = 2000

Prix unitaire = 1503,00

3.5.3 MULTIPLE DE COMMANDE

Le multiple de commande est utilisé uniquement pour les articles non symbolisés.

Le multiple de commande se réfère à la désignation de l'article, à son unité de mesure et spécifie le multiple par lequel cet article doit être commandé.

L'unité de commande doit être renseignée. S'il n'y a rien de particulier, on met 1.

Exemple :

On vend les vis par 100 au prix unitaire de 0,3 €. On peut envisager les cas suivant au niveau de la ligne article :

Cas	Désignation	U.Commande	M.Commande	Prix
1	Vis	Unité (EA)	100	0,30
2	Vis (en boîte de 25)	Boîte (BX)	4	3,00
3	100 vis (en lot de 4 boîtes de 25)	Lot (5B)	1	30,00

Dans tout les cas, on ne peut commander que des multiples de 100 vis au prix de 30,00.

En fait, le choix de présentation dépend surtout de ce que prévoit le contrat et de ce à quoi correspond la référence du fournisseur : la vis, la boîte ou le lot.

Néanmoins, l'expérience montre que les cas 1 et 2 sont souvent ambigus pour les utilisateurs, donc **il est recommandé de privilégier l'expression des articles suivant le cas 3.**

En plus pour les besoins du système de gestion des stocks, la SNCF est amenée de plus en plus à créer des codes symboles, pour des articles qui n'en avait pas précédemment. Donc il est également préférable d'utiliser le système sans multiple de commande car sinon, lorsque l'article sera symbolisé, sa définition devra être modifiée.

3.5.4 PRIX MINIMUM ET PRIX MAXIMUM

Ces champs servent à vérifier que les utilisateurs commandent bien un nombre autorisé pour un article et permettent de déterminer le prix applicable.

Ces quatre champs, **minimum de quantité, maximum de quantité et multiples de commande** sont liés mais **ne se multiplient pas**. Ils se réfèrent tous deux à la désignation de l'article et à son unité de commande.

Règles applicables :

- Lorsqu'il n'y a pas de minimum ou de maximum, on met 0 ou on laisse le champ vide.
- Lorsqu'on spécifie des tranches celles-ci ne doivent pas se chevaucher
- Dans les cas de tranche, on répète, à l'identique l'article, sauf quantité minimum, quantité maximum et prix (si jamais des informations différentes sont fournies, c'est celles du 1^{er} trouvé qui s'appliquera).

Exemples:

On vend des tuyaux PVC, le prix est au mètre (MTR), la longueur minimale vendue est de 10 mètres il y a des prix en fonction de la quantité.

Pour ceux en cuivre, le prix est unique, et on vend au minimum 5 mètres.

Pour ceux en zinc, on vend sans minimum, mais jamais plus de 1000 mètres.

On a des tranches de prix sur le symbole 71704082, stocké à la pièce, vendu à la boîte (BX) de 200.

Code article	Désignation	U. Cde	M. Cde	U. Stk	Coeff UC/US	Qté min	Qté max	Prix
TPVC	Tuyau PVC	MTR	1	N/A	N/A	10	499	2,23
TPVC	Tuyau PVC	MTR	1	N/A	N/A	500	999	2,05
TPVC	Tuyau PVC	MTR	1	N/A	N/A	1000	0	1,95
TCUIV	Tuyau en cuivre	MTR	1	N/A	N/A	5	0	5,24
TZINC	Tuyau en	MTR	1	N/A	N/A	1	1000	0,54

	zinc							
717040 82	VIS A BOIS- FS-VB-4-35	BX	1	EA	200	1	10	8,95
717040 82	VIS A BOIS- FS-VB-4-35	BX	1	EA	200	11	50	8,54
717040 82	VIS A BOIS- FS-VB-4-35	BX	1	EA	200	51	0	8,33

Combinaison unité de commande et quantités minimum et maximum (uniquement pour les non-symbolisés)

On vend des tuyaux PVC, le prix est au mètre, la longueur minimale vendue est de 10 mètres, par multiple de 10 et il y a des prix en fonction de la quantité.

Pour ceux en cuivre, le prix est unique, et on vend par 5 mètres.

Pour ceux en zinc, on vend par 4 mètre, mais jamais plus de 1000 mètre.

Exemple :

Code article	Désignation	U.Cde	M. Cde	Qté min	Qté max	Prix
TPVC	Tuyau PVC	MTR	10	10	499	2,23
TPVC	Tuyau PVC	MTR	10	500	999	2,05
TPVC	Tuyau PVC	MTR	10	1000	0	1,95
TCUIV	Tuyau en cuivre	MTR	5	5	0	5,24
TZINC	Tuyau en zinc	MTR	4	4	1000	0,54

La commande passée au fournisseur est de 600 Tuyaux PVC. La ligne comporte 2 échéances.

- Au 15/11/2011 : 200
- Au 15/01/2012 : 400

Si le fournisseur applique la dégressivité à l'échéancier (cas classique), le prix se calcule par rapport à chaque échéance. Le pris unitaire appliqué à cette commande sera de 2,23, car aucune échéance ne dépasse 499. Montant de la commande dans ce cas : $200 \times 2,23 + 400 \times 2,23$

Si le fournisseur applique la dégressivité à la ligne, on calcule le prix par rapport à l'ensemble de la ligne et comme on va dépasser 499, le montant de la commande sera donc : $499 \times 2,23 + 101 \times 2,05$

C'est pourquoi dans le fichier on demande d'indiquer le mode de calcul à appliquer (Echéancier/Ligne). La valeur par défaut est Echéancier.

3.6 CLASSIFICATION UNSPSC

La codification UNSPSC (United Nations Standard Products and Service Code) est une nomenclature article internationale gérée par l'ONU visant à classer ceux-ci par nature. Toutes les informations sur cette nomenclature sont disponibles (en anglais) sur le site <http://www.unspsc.org>; le site <http://www.eccma.org> donne également des informations utiles.

Cette nomenclature est déjà utilisée par de nombreuses entreprises, c'est pourquoi la SNCF a décidé de se baser sur celle-ci.

Connaître pour chaque article disponible son code UNSPSC permet de le classer automatiquement au bon endroit dans l'affichage fait aux utilisateurs, et de façon cohérente, quelque soit le fournisseur.

Il existe différentes versions de l'UNSPSC.

La SNCF gère les versions suivantes :

- 14.0.801 (version préférée) disponible sur le site <http://www.unspsc.org>
- 6.0801
- 5.0301

Dans tous les cas, qu'il emploie une de ces versions, ou une autre, le fournisseur doit informer la SNCF de la version UNSPSC qu'il utilise.

L'UNSPSC est une nomenclature à 4 niveaux.

Exemple:

53000000 – Articles et bagages et produits de soin personnel	Niveau 1
53100000 – Vêtements	Niveau 2
53101500 - Pantalons et shorts	Niveau 3
53101501 Pantalons ou shorts pour garçons	Niveau 4
53101502 Pantalons ou shorts pour hommes	Niveau 4
53101503 Pantalons ou shorts pour filles	Niveau 4
53101504 Pantalons ou shorts pour femmes	Niveau 4
53101505 Pantalons ou shorts d'enfants	Niveau 4
53101600 - Chemises et chemisiers	Niveau 3
53101601 Chemises pour garçons	Niveau 4
53101602 Chemises pour hommes	«
..	
...	
53110000 – Chaussures	Niveau 2
...	
53120000 – Bagages, sacs et mallettes	Niveau 2
...	
...	

Afin d'avoir une classification précise, les articles doivent être rangés au niveau 4 qui est le niveau le plus fin. Si et seulement si cela n'est pas possible, il est autorisé de classer des articles en niveau 3. **En aucun cas les niveaux 1 et 2 ne doivent être utilisés pour classer des articles.**

L'UNSPSC comporte environ 15000 codes, néanmoins, parmi ce nombre seul un petit sous-ensemble est généralement applicable pour un secteur donné.

3.7 FABRICANTS

Il est possible de spécifier un nom de fabricant, au niveau de chaque article. Cette possibilité est optionnelle **et ne doit être utilisée que dans les cas où l'information présente un intérêt pour l'article concerné**:

- Il y a un très grand nombre d'article au sein d'une même catégorie et le fabricant permettra de les distinguer
- Le fabricant est un critère de choix important pour ce type d'article
- Le fabricant est différent du fournisseur

Par ailleurs un nom de fabricant est obligatoire si :

- Un code barre EAN est défini pour l'article : le fournisseur ne doit renseigner cette information que s'il souhaite qu'elle lui soit transmise sur le bon de commande.
- Un code article fabricant est défini

En effet, dans le système SNCF, le nom du fabricant n'est pas un champ de texte libre, mais fait partie d'un référentiel, où tous les nouveaux fabricants doivent être déclarés avant de pouvoir leur attacher un article.

C'est pourquoi il est demandé aux fournisseurs de respecter les règles suivantes:

- Le nom d'un fabricant, lorsqu'il apparaît plusieurs fois doit être identique dans tout le fichier article
- **Le nom du fabricant doit être identique d'une version à l'autre du fichier article**
- Le nom du fabricant doit être complet. Les sigles ne sont admis que si le fabricant est en fait plus connu sous ce nom là.
- Comme les produits d'un fabricant peuvent être référencés par plusieurs fournisseurs, il pourra être demandé au fournisseur d'uniformiser le nom du fabricant transmis, au cas où celui-ci serait différent.

3.8 POUR UNE DESIGNATION CLAIRE

Il y a deux lignes de désignation : (Soit au total 253 caractères)

- Désignation réduite : 60 caractères
- Désignation complémentaire : 193 caractères

NB: La désignation complémentaire ne doit pas reprendre le texte de la désignation réduite.

Dans les deux systèmes, RCC et PORTAIL ACHAT, le moteur de recherche prend en compte les deux zones, mais lors des affichages, c'est la désignation réduite qui est présentée. Si l'utilisateur veut plus de détail, il doit aller « ouvrir » l'enregistrement, pour accéder à la désignation complémentaire. C'est également la désignation réduite, et elle seule, qui apparaît sur le bon de commande.

Pour retrouver un article, les utilisateurs vont généralement utiliser le moteur de recherche. La désignation est donc un élément clé. Une bonne désignation reprend les mots clés auxquels l'utilisateur pense naturellement lorsqu'il recherche un article.

Par exemple un utilisateur à la recherche de chaussures de sécurité va probablement taper « chaussure »; il convient donc dans la description d'utiliser ce mot et non « brodequin » ou bien « godillot », qui auront peu de chance d'être trouvé.

Il faut aussi éviter les descriptions uniquement techniques et les abréviations non évidentes, comme « cond. » pour « condensateur ». Par contre « PC » est suffisamment courant pour qu'une personne à la recherche d'un « ordinateur » y pense. La désignation permet au total 253 caractères; il y a largement la place de mettre un texte clair.

Ce n'est pas parce qu'un contrat traite uniquement de « vis », ou que tous les articles appartiennent à une catégorie dont le nom est « vis » que les articles ne doivent pas comporter cette mention car si le mot « vis » n'est pas présent, l'article ne ressortira pas à la recherche.

Comme l'utilisateur peut également afficher la liste des articles de tout un contrat il est important que ceux-ci soient bien différenciés entre eux.

Dans le cas du contrat qui traite uniquement de vis, la désignation réduite de tous les articles doit comporter le mot « vis », mais pas uniquement. Il faut que l'utilisateur puisse voir rapidement la différence principale entre les différentes vis, sans avoir à ouvrir toutes les désignations complémentaires.

3.9 ILLUSTRATION AVEC UN EXEMPLE

Indépendamment des contraintes liées au format des fichiers (CSV), un exemple complètement factice est donné ci-après afin d'illustrer les spécifications concernant les données du fichier article.

Exemple de contenu pour le fichier article SNCF98500190001.csv

DESART_RED	DESART_EXP	QTE_MIN	QTE_MAX	PRXVEN	CAT	CONDART	UOM	SYMBOLE	LIB_FABRIC	CODART_FABRIC	CODEAN	DELAI_LIV	PRODUIT_D_ANGEREUX	COEF_UC_US	US	PRIX_QUANTITE
BOULONS 18 X 60/60 Bte 25	NFEN 24032 DIN 933	1	0	8,63		1	BX	01601669				7		25	EA	E
BOULONS 18 X 65/42 Bte 25	ISO 4032 DIN 931	1	0	55,92		1	BX	01601703				7		25	EA	E
CORPS BOULON DIAM.38		200	499	7,023		1	EA	01620800				60		1	EA	E
CORPS BOULON DIAM.38		500	999	6,57162		1	EA	01620800				60		1	EA	E
CORPS BOULON DIAM.38		1000	0	6,3592		1	EA	01620800				60		1	EA	E
Veste taille 0	avec logo SNCF	1	0	27,2	46181526	1	EA		CHANEL		3421631994259	30				E
Veste taille 1	avec logo SNCF	1	0	27,2	46181526	1	EA		CHANEL		3421631994266	30				E
Veste taille 2	avec logo SNCF	1	0	27,2	46181526	1	EA		CHANEL		3421631994273	30				E
ECRAN TYPE LCD 15 »		1	0	180,25	43211904	1	EA		SAMSUNG			15				E
ECRAN TYPE LCD 17 »		1	0	220,45	43211904	1	EA		SAMSUNG			15				E
PROFILE CAOUTCHOUC		45	0	7,79		0,0001	MTR	02343010				90		1	MTR	E
Foret cylindrique ø 0,5	DIN 1897	10	0	2,37	27112801	10	EA						O			E
Foret cylindrique ø 0,800	DIN 1897	10	0	1,86	27112801	10	EA									E
Foret cylindrique ø 0,900	DIN 1897	10	0	2,06	27112801	10	EA									E

Exemple du résultat une fois enregistré en CSV :

0.160.1669;BOULONS 18 X 60/60 Bte 25;NFEN 24032 DIN 933;1;0;8,63;;1;BX;01601669;;;7;;25;EA;E
0.160.1703;BOULONS 18 X 65/42 Bte 25;ISO 4032 DIN 931;1;0;55,92;;1;BX;01601703;;;7;;25;EA;E
01620800;CORPS BOULON DIAM.38;;200;499;7,023;;1;EA;01620800;;;60;;1;EA;E
01620800;CORPS BOULON DIAM.38;;500;999;6,57162;;1;EA;01620800;;;60;;1;EA;E
01620800;CORPS BOULON DIAM.38;;1000;0;6,3592;;1;EA;01620800;;;60;;1;EA;E
SN0501T0;Veste taille 0;avec logo SNCF;1;0;27,2;46181526;1;EA;;CHANEL;;3421631994259;30;;;E
SN0501T1;Veste taille 1;avec logo SNCF;1;0;27,2;46181526;1;EA;;CHANEL;;3421631994266;30;;;E
SN0501T2;Veste taille 2;avec logo SNCF;1;0;27,2;46181526;1;EA;;CHANEL;;3421631994273;30;;;E
101580;ECRAN TYPE LCD 15";;1;0;180,25;43211904;1;EA;;SAMSUNG;;;15;;;E
101735;ECRAN TYPE LCD 17";;1;0;220,45;43211904;1;EA;;SAMSUNG;;;15;;;E
02343010;PROFILE CAOUTCHOUC;;45;0;7,79;0,0001;MTR;02343010;;;90;;1;MTR;E
10011005;Foret cylindrique ø 0,5;DIN 1897;10;0;2,37;27112801;10;EA;;;;;O;;E
10011008;Foret cylindrique ø 0,800;DIN 1897;10;0;1,86;27112801;10;EA;;;;;;E 10011009;Foret cylindrique ø 0,900;DIN
1897;10;0;2,06;27112801;10;EA;;;;;;E

4 PROCEDURE D'INITIALISATION ET DE MISE A JOUR DES FICHIERS ARTICLES

4.1 PROCEDURE D'INITIALISATION

Le fournisseur transmet au Pôle Promotion Accord-cadre, le fichier décrit précédemment, par messagerie électronique (éventuellement par CD-ROM en cas de volume important).

Important : Le fournisseur communique à la SNCF un fichier article correspondant aux seuls articles sélectionnés par l'acheteur au titre du contrat concerné, aux conditions tarifaires négociées par celui-ci.

Le Pôle Promotion Accord-cadre réalise un essai d'importation des données transmises par le fournisseur.

En cas d'échec de l'importation, l'équipe le Pôle Promotion Accord-cadre informe le fournisseur des corrections qu'il doit apporter.

Une fois l'essai d'importation réussi, l'acheteur du contrat concerné vérifie et valide les données communiquées avant que le Pôle Promotion Accord-cadre n'assure leur mise en production dans les applications RCC et Portail Achat.

4.2 PROCEDURE DE MISE A JOUR

Toute mise à jour s'effectue sur le mode « Annule et remplace ».

Le fournisseur transmet au Pôle Promotion Accord-cadre le fichier-article décrit précédemment

Le fichier article comprend la totalité des articles repris au contrat concerné et valides au moment de la mise à jour.

Comme pour l'initialisation des fichiers articles, le Pôle Promotion Accord-cadre réalise un essai d'importation des données transmises par le fournisseur.

En cas d'échec de l'importation, le Pôle Promotion Accord-cadre informe le fournisseur des corrections qu'il doit apporter.

Une fois l'essai d'importation réussi, l'acheteur du contrat concerné vérifie et valide la mise à jour des données avant que le Pôle Promotion Accord-cadre assure sa mise en production dans les applications RCC et Portail Achat.